

COMITÉ DE RELATIONS INDUSTRIELLES RENCONTRE DU 5 NOVEMBRE 2009

PRÉSENCES : Philippe Campeau, Sylvain Desgagné, Yoland Dubé,
Luc Bilodeau, Pierre Deschênes, Michel Dufour, Jacques Mallette,
François Plourde

MOT DE BIENVENUE, OUVERTURE DE LA RENCONTRE ET LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Cas de CLP et autres du genre
2. Boni de surface
3. Horaire de travail de façon généralisée
4. Flexibilité de retraite progressive
5. Ounce by ounce
6. Griefs en cours
7. Relations de travail (entreprise)

La direction mentionne au syndicat qu'elle veut traiter le point relations de travail en premier lieu.

1. RELATIONS DE TRAVAIL

La direction rappelle au syndicat les propos contenus dans les 5 notes « Contact » distribuées en 2009 ainsi que les derniers événements survenus à Niobec (débrayages illégaux).

Suite à cette présentation, la direction fait ressortir 3 constats fondamentaux : la confiance mutuelle inexistante, les propos irrespectueux envers les dirigeants de l'entreprise et l'utilisation de moyens illégaux.

Dans ce contexte, la direction explique qu'il est très difficile d'avoir de saines relations de travail. La direction mentionne qu'elle doit prendre du recul pour réfléchir à la situation et demande au syndicat d'en faire de même.

Le syndicat mentionne qu'il est content de la prise de conscience de la direction au fait qu'il n'y a plus de confiance entre les parties. Il donne des exemples qui justifient son manque de confiance envers la direction.

Le syndicat croit que certains dossiers peuvent se régler hors du juridique et que la direction ne veut pas.

Le syndicat souligne le fait que les membres, lors de la manifestation, ont fait preuve de respect envers la supervision et n'ont fait aucun geste déplorable pouvant nuire à l'intégrité des installations.

Le syndicat déplore le fait que l'entreprise utilise le plancher pour faire de la négociation d'horaire de travail ou autres aspects de la convention collective.

Le président du syndicat mentionne que le syndicat est là pour régler ou pour affronter, mais que dans le deux cas, il est là. Il rappelle qu'il privilégie les relations de travail à l'affrontement.

Devant de manque mutuel de confiance, les parties conviennent de mettre fin au présent CRI. La direction reviendra avec une date ultérieure au syndicat. La présente rencontre a pris fin à 10 heures.

Les autres points n'ont pas été traités.



Sylvain Desgagné
Surintendant Ressources humaines



François Plourde
Président du syndicat

PC/gl